

Paris, le 4 juillet 2022

LA CSMF SALUE LA NOMINATION DU DR FRANÇOIS BRAUN AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

La CSMF salue la nomination de François Braun en qualité de Ministre de la Santé et de la Prévention. Cette nomination témoigne d'une politique d'ouverture avec l'ensemble des parties prenantes de notre système de santé. Le Ministre François Braun porte des valeurs de confiance et de responsabilités, autrement dit des valeurs de droits et de devoirs énoncées par la CSMF au cours de ces derniers mois. Son sens de l'écoute a été salué lors de la récente mission flash. Cette écoute et le pragmatisme de ce médecin de terrain seront nécessaires pour faire évoluer notre système de santé tant en matière d'accessibilité aux soins que dans le virage de la prévention et la prise en compte de la qualité de notre exercice. La CSMF salue également la nomination à la fonction de Ministre déléguée en charge de l'organisation territoriale et des professions de santé de Madame Agnès Firmin-Le Bodo.

La CSMF demande à François Braun des mesures concrètes pour que les conclusions de la mission flash trouvent une application immédiate, adaptée à chaque territoire. Cette demande concerne en particulier les astreintes des médecins généralistes en début de soirée et le samedi et les astreintes des autres médecins spécialistes exerçant en établissement.

La CSMF attend de notre Ministre une lettre de cadrage claire et ambitieuse pour négocier avec l'assurance maladie une convention médicale à la hauteur des enjeux de la nation en matière de santé.

Dr Franck Devulder - Président
06 14 09 64 56
franck.devulder@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.